

DEMANDE INDIVIDUELLE D'AGREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION
(à envoyer 15 jours avant le début du stage)

A- LE STAGIAIRE

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE _____

ADRESSE PERSONNELLE _____

Tél. : _____

AGE _____

NOM DE L'ENTREPRISE _____

ADRESSE PROFESSIONNELLE _____

Tél. : _____

ACTIVITE PROFESSIONNELLE _____

CODE NAF _____

NUMERO REPERTOIRE DES METIERS _____

STATUT

CHEF
D'ENTREPRISE
ARTISANALE

CONJOINT
COLLABORATEUR
OU ASSOCIE

AIDE FAMILIAL
NON
REMUNERE

B- L'ORGANISME DE FORMATION

NOM _____

ADRESSE _____

RESPONSABLE _____

STATUT JURIDIQUE _____

N ° D'EXISTENCE _____

C- L'ORGANISATION DU STAGE

TITRE DU STAGE _____

DATE DE DEBUT ET DE FIN _____

NOMBRE TOTAL D'HEURES DU STAGE _____

ADRESSE DU STAGE _____

D- LE COÛT DU STAGE

COÛT TOTAL TTC _____

LE STAGIAIRE ET L'ORGANISME DE FORMATION CERTIFIENT CONJOINTEMENT QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS PORTES SUR CE DOCUMENT SONT CONFORMES ET SINCERES. Fait à Le

Cachet et signature du stagiaire
(Obligatoires)

Cachet et signature du responsable
de l'organisme de formation
(Obligatoires)

E- DECISIONS D'AGREMENT FINANCIER :

ACCORD

REFUS

L'ordonnateur décide d'agréer ou de refuser la ou les action(s) de formation ci-dessus. Fait à Chalons en Champagne le

L'ordonnateur,



IMPORTANT

A joindre avec la fiche dûment complétée :

- Extrait d'immatriculation au répertoire des métiers,
- Copie du programme de formation,
- Facture pro-forma, devis ou convention de stage,

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Champagne-Ardenne ne peut financer conformément au décret n° 2007-167 du 24 août 2007 que les stages de formation au titre de la gestion et de développement des entreprises

Les priorités annuelles de formation sont en termes d'objectifs pédagogiques :

1) formations diplômantes et qualifiantes du secteur des métiers au management et à la gestion

- *Brevet de Maîtrise Supérieur niveau III (BMS),*
- *Brevet de Maîtrise d'Artisan niveau III (BMDA),*
- *Encadrant d'Entreprise Artisanale niveau IV (2EA),*
- *Brevet de Gestion d'Entreprise Artisanale niveau IV (BGEA),*
- *Assistant d'Entreprise Artisanale niveau IV (ADEA),*
- *Brevet Professionnel (modules transversaux).*

2) Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)

3) Fonctions de l'entreprise

- *Ressources humaines*
 - ➔ Prévention de la discrimination au sein de l'entreprise
 - ➔ La fonction tutorial dans l'entreprise
 - ➔ Développement de la personne
 - ➔ Environnement juridique des ressources humaines
- *Développement commercial*
 - ➔ Internet à des fins commerciales
 - ➔ Développement du marché – Etude de marché
 - ➔ Promotion des produits et des services
 - ➔ Gestion de la clientèle
- *Gestion administrative et financière*
 - ➔ Appropriation des formalités en ligne
 - ➔ Gestion comptable et financière
 - ➔ Gestion administrative
 - ➔ Prévention et gestion des difficultés
- *La communication*
 - ➔ La communication interne
 - ➔ La communication externe
 - ➔ Développement des langues étrangères
- *Développement*
 - ➔ Amélioration de la compétitivité de l'entreprise
- *Environnement et Qualité*
 - ➔ Réglementation : bases juridiques dans l'environnement
 - ➔ Prévention et maîtrise des risques
- *Reprise d'entreprise*
 - ➔ Préparer sa retraite dans le cadre de la passation de l'entreprise

En termes de modalités d'apprentissage pédagogique :

- 1) Les formations actions dont la mise en application privilégiera les parcours individualisés
- 2) Les formations à distance
- 3) Les formations en Face à Face pédagogique

Les différentes actions de formation sont mentionnées à titre d'illustration, elles ne présentent pas de caractère limitatif.

Les actions de formations ne pouvant donner droit à un financement sont les formations à caractère techniques, les formations spécifiques un seul métiers, les formations rendues obligatoires de par la réglementation ou la législation en vigueur, les formations sans lien direct avec l'activité de l'entreprise ou le métiers professionnel sauf dans le cadre d'une reconversion dans les métiers de des artisans déjà immatriculés.

RETOURNER LE DOSSIER A L'ADRESSE SUIVANTE :

(tout dossier incomplet ne sera pas traité)

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Champagne-Ardenne
42, rue Titon - 51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 68 10 55 - Fax. : 03 26 66 88 06